

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 30 novembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY (arrivée à 18H06), Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.

Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Alain MAYODON.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 12 14

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	13

**OBJET** : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE THERMALE ET TOURISTIQUE D'AX-LES-THERMES (SEMTTAX).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au changement des statuts de la SEMTTAX, il convient de désigner les 3 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la SEMTTAX.

Il propose de nommer les membres suivants :

- Monsieur Alain PIBOULEAU
- Monsieur Dominique FOURCADE
- Monsieur Alain MAYODON

Il demande au conseil municipal de désigner les 3 membres du conseil municipal nommés ci-dessus pour siéger au conseil d'administration de la SEMTTAX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** les 3 membres du conseil municipal nommés ci-dessus pour siéger au conseil d'administration de la SEMTTAX.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 7 décembre 2023**

**Le Maire**

**Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance**

**Alain MAYODON**

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized 'X' shape. The signature on the right is a cursive signature. Below the signatures is a blue circular stamp with the text 'CONSULS DE LA VILLE D'AX' around the perimeter and a central emblem featuring a crown and a shield.